

Un portail pour la généalogie

www.culture.fr/genealogie

Dans le cadre du développement de l'offre numérique dans le secteur culturel, le ministère de la Culture et de la Communication a entrepris une série d'opérations à destination des généalogistes, entendant ainsi prendre en compte la pratique de la généalogie comme pratique culturelle importante des Français.

Depuis trois décennies, la Direction des archives de France et les services d'archives publics ont fait des efforts considérables pour faciliter aux généalogistes l'accès aux documents, efforts soutenus par le **plan national de numérisation** du ministère ces dernières années pour accélérer la numérisation des fonds et leur mise en ligne. Sur 125 millions de pages d'état civil numérisées à ce jour par les services d'archives publics, 80 millions sont déjà mises en ligne. Avec l'évolution de la pratique généalogique, liée en grande partie aux nouvelles technologies de l'information et à Internet, il est apparu urgent de réfléchir sur l'action du ministère dans ce domaine et d'une manière générale sur le rôle des pouvoirs publics pour faciliter l'accès à ce qui fait le fondement juridique de l'identité : l'état civil.

La première opération de l'État, en collaboration avec les collectivités territoriales et les associations de généalogistes, consiste à proposer aux citoyens la mise en ligne d'une base de données nationale, « Généalogie », sur le portail www.culture.fr, dans un environnement éditorial spécifique dédié à cette pratique. La base Généalogie fédère la recherche au sein de bases nominatives existantes, d'origine et de nature diverses, mais toujours liées à l'existence d'un document administratif authentique (acte d'état civil, fiche matricule, recensement, etc.). Gratuite, elle repose sur l'indexation des cinq métadonnées nécessaires pour retrouver le document original : nom, prénom, date, lieu et type d'acte. Elle est inédite quant aux volumes de données concernées et quant aux capacités du moteur de recherche qui élargit les requêtes grâce à des corrections orthographiques et des équivalences homophoniques, les harmonise grâce à un dictionnaire de prénoms et permet un export des résultats d'un seul clic.

Autour de cette action phare, le ministère se doit d'aider à promouvoir et accompagner l'essor d'une nouvelle généalogie, plus ouverte



Archives départementales du Loir-et-Cher.

sur l'histoire des groupes et des territoires, moins basée sur la recherche exclusive de la filiation. Ainsi, le ministère entend s'impliquer dans d'autres opérations : le soutien aux programmes d'indexation collaborative (développement de plate-forme d'annotation sur le web et du protocole OAI-PMH pour partager ses données), la prise en compte des généalogistes français d'origine étrangère, enfin la coopération européenne et internationale. Il s'agit aussi de soutenir et encourager la généalogie « libre » prônant un accès gratuit aux ressources en ligne, actuellement en plein essor, mais très dispersée.

Soutien aux programmes d'indexation de l'état civil numérisé

Il s'agit avant tout d'encourager les services d'archives et les associations qui, localement, procèdent à l'indexation de l'état civil, que cette indexation soit ou non liée à la numérisation des documents. Le ministère n'entend pas réaliser lui-même ce travail véritablement titanesque ; il aura un rôle d'incitation auprès des services et des associations ainsi qu'un rôle de soutien logistique avec le développement d'outils spécifiques. Il y a par exemple un défi technique à relever sur l'ajout d'une métadonnée qui manque actuellement partout : celle qui permet de faire le lien entre les différents documents concernant une personne unique, quelles que soient même les erreurs que ces actes peuvent comporter. Il s'agit aussi d'anticiper l'évolution du public des généalogistes que ne manquera pas de provoquer l'arrivée massive à la retraite de seniors dynamiques.

Prise en compte des généalogistes français d'origine étrangère

Le premier axe d'évolution de Généalogie concernera l'aspect linguistique. En effet, si l'interface de Généalogie est trilingue, le moteur, lui, est paramétré pour le français. Sachant que les arrivées d'immigrants en France, en prove-

nance de toutes les régions d'Europe, puis du monde, se répercutent immédiatement dans les registres d'état civil, sachant également que la nouvelle loi d'archives abaisse certains délais légaux de communication, il faudra que cet outil puisse rapidement intégrer les noms belges, italiens, russes, polonais, espagnols etc. en suivant les vagues migratoires du xx^e siècle.

La coopération européenne

À moyen terme, une coopération européenne et internationale pourra permettre de « passer les frontières ». Toutes les modalités restent à définir : politique, technique, contenu, etc. En effet, jusqu'à présent, la généalogie est essentiellement locale : le niveau national n'est pris en compte qu'en France et aux Pays-Bas. Les enseignements fournis pas Europeana seront très utiles à cet égard.

Lucile Grand

Ministère de la Culture et de la Communication
(Direction des archives de France)

A portal for genealogy

Public archives, genealogy associations and private companies are constantly introducing new online services targeted at genealogy buffs. In the space of only 10 years, the world of genealogy has been completely transformed by a whole range of new tools and practices.

In order to provide a single, central resource for highlighting local initiatives and at the same time lend its support to genealogy as a cultural experience for the French public, France's Ministry of Culture and Communication has developed the Généalogie project on Culture.fr. Généalogie lets users submit queries simultaneously to various existing databases using five common metadatas: last name, first name, location, date, type of certificate. The tool offers an intelligent search engine and trilingual interface, and includes a function for exporting search results.

Ein portal für Genealogie

Die öffentlichen Archivdienste, Genealogenvereinigungen sowie private Unternehmen stellen ständig neue Angebote für Ahnenforscher, sog. „Geneanauten“ ins Internet. Innerhalb eines Jahrzehnts haben neue Tools und Praktiken die Welt der Genealogie grundlegend verändert. Das französische Ministerium für Kultur und Kommunikation wollte die lokalen Initiativen vereinigen und aufwerten und die Ahnenforschung als kulturelle Aktivität der Franzosen durch die Entwicklung des Projekts Genealogie im Portal Culture.fr bestätigen. Genealogie bietet die Möglichkeit, gleichzeitig alle vorhandenen Datenbanken anhand von fünf Metadaten abzufragen: Name, Vorname, Ort, Datum, Urkundentyp. Genealogie verfügt über einen „intelligenten“ Suchmotor mit einer dreisprachigen Schnittstelle und bietet die Möglichkeit, die Suchergebnisse zu exportieren.